

# CONDITIONS D'UTILISATION DATATRANSFER

- 1 Champ d'application**

Les présentes conditions d'utilisation régissent les rapports entre les clients et les clientes (ci-après «le client») et Poste CH SA (ci-après «la Poste») dans le cadre de la livraison de données par l'intermédiaire du système DataTransfer.

Les prestations que la Poste propose au moyen de DataTransfer sont décrites dans le manuel DataTransfer.
- 2 Inscription**
  - 2.1 Enregistrement**

L'inscription à DataTransfer est enregistrée par le conseiller à la clientèle de la Poste ou via le support DataTransfer. Le client certifie que les données fournies lors de son enregistrement sont complètes et véridiques.

Une fois inscrit, le client reçoit une confirmation d'inscription et les conditions d'utilisation par courrier électronique sur le support DataTransfer. Sauf avis contraire de sa part dans les dix jours, les présentes conditions d'utilisation DataTransfer seront réputées acceptées. L'utilisation des prestations proposées avant l'échéance de ce délai implique l'acceptation des conditions d'utilisation.
  - 2.2 Justificatif de traitement pour l'envoi de colis easy**

Si le client n'utilise que la prestation «Justificatif de traitement pour l'envoi de colis easy», le chiffre 3 ci-dessous ne sera pas applicable, car le client ne livre aucune donnée à la Poste.
- 3 Livraison de données**
  - 3.1 Test de fonctionnement**

L'utilisation des prestations DataTransfer suppose la réalisation préalable d'un test d'intégration. Le support DataTransfer fournit au client par écrit les données d'accès nécessaires. Le test, qui est obligatoire, permet de contrôler le processus de traitement. Le résultat du test est communiqué au client par courrier électronique.
  - 3.2 Début de l'utilisation**

L'utilisation des prestations commence par la remise d'une autorisation de livraison des données délivrée par la Poste après que le test s'est déroulé avec succès. Le support DataTransfer notifie l'autorisation par courrier électronique à la personne désignée par le client lors de son inscription.
  - 3.3 Identification**

La Poste identifie l'expéditeur des données au moyen des identifiants attribués au client.
  - 3.4 Transmission des données colis par le client**

Le client s'engage à transmettre les données au centre Colis concerné le jour du dépôt des colis, au moins 45 minutes avant l'arrivée de ceux-ci. Le client répond de la transmission correcte des données par DataTransfer. Le client vérifie sur la base des rapports électroniques gratuits (voir le manuel DataTransfer) si les données colis sont parvenues à la Poste en temps utile.
  - 3.5 Transmission des données «Lettres avec code à barres» (BmB) par le client**

Le client s'engage à imprimer en double exemplaire les bulletins de livraison établis par DataTransfer pour BmB et à les joindre aux envois. La copie timbrée par la Poste (double) tient lieu d'attestation pour le client.
  - 3.6 Transmission des données «Bordereau de dépôt lettres» par le client**

Les données d'envoi transmises constituent une auto-déclaration du client. Les données fournies doivent être exactes, complètes et véridiques. Le client s'engage à imprimer le bulletin de livraison reçu en retour (fichier PDF) et à le joindre à la livraison correspondante des envois.
- 4 Facturation**
  - 4.1 Colis**

La Poste établit à l'intention du client une facture basée sur les données qu'elle a relevées en tenant également compte des données livrées par le client. Seuls les colis remis physiquement à la Poste sont facturés.
  - 4.2 «Lettres avec code à barres» (BmB)**

Les «Lettres avec code à barres» (BmB) doivent être pourvues des attributs d'affranchissement habituels et déclarés correctement. Le bordereau de dépôt / le bulletin de livraison ou un contrat de services «Envoi de lettres easy» constitue la base de la facturation.
  - 4.3 «Bordereau de dépôt lettres»**

Les ordres saisis ne sont pas directement facturés. C'est uniquement lors du dépôt des envois de la poste aux lettres que le montant déterminé (prix courant ou prix conclu individuellement) est facturé sur la facture mensuelle de la Poste.
- 5 Frais**

L'utilisation de DataTransfer est gratuite. Le service d'avis prévu au chiffre 8 est payant.
- 6 Obligations du client**
  - Le client doit disposer d'un accès à Internet ainsi que des composants matériels et logiciels nécessaires, correctement configurés. Les frais y relatifs sont à sa charge.
  - Le client est tenu de conserver soigneusement ses identifiants (nom d'utilisateur, mot de passe). Il conservera séparément le nom d'utilisateur et le mot de passe et les protégera contre toute utilisation abusive par des tiers.
  - Le client informera immédiatement la Poste s'il a des raisons de penser qu'un tiers non autorisé a eu connaissance de ses identifiants ou est en mesure d'accéder indument à DataTransfer.
  - Le client veille à ce que les données livrées par DataTransfer concordent avec les envois livrés et les adresses de leurs destinataires.
- 7 Disponibilité de DataTransfer**

La Poste s'efforce d'offrir une disponibilité maximale et continue de son système. Elle n'est toutefois pas en mesure de garantir un service ininterrompu ou assuré à des heures déterminées, ni de garantir l'intégralité, l'authenticité et l'intégrité des données enregistrées ou transmises par l'intermédiaire de son système ou celui d'Internet. La Poste s'efforcera également de limiter au maximum la durée des interruptions du service nécessaires à la réparation des pannes, à la maintenance du système et à la mise en place de nouvelles technologies et de réaliser ces travaux autant que possible à des heures de faible trafic. Le client sera informé au préalable des interruptions planifiées.
- 8 Avis au destinataire**

A la demande du client, la Poste communique au destinataire, par SMS ou par courrier électronique, des informations sur le suivi d'un envoi.

  - La Poste ne peut aviser le destinataire en temps utile par SMS ou par courrier électronique que si les données ont été livrées par DataTransfer conformément aux instructions figurant dans le manuel DataTransfer.
  - La Poste décline toute responsabilité pour les SMS ou les courriers électroniques qui ne peuvent être remis à leur destinataire. Le client n'est pas informé de la non-remise d'un avis.
  - La Poste utilise comme base de facturation les données sélectionnées par le client pour l'avis envoyé au destinataire par SMS ou par courrier électronique.
  - Ce service ne peut être offert pour toutes les prestations.

## 9 Responsabilité

### 9.1 Responsabilité de la Poste

La Poste décline toute responsabilité envers le client ou envers des tiers du fait de la non-exécution ou de la mauvaise exécution du contrat, à moins que celle-ci soit intentionnelle ou résulte d'une négligence grave. Elle ne répond en aucun cas des dommages indirects et du gain manqué.

La Poste décline également toute responsabilité pour la divulgation accidentelle, la détérioration ou la perte de données envoyées ou reçues par l'intermédiaire de son système ou qui y sont enregistrées.

### 9.2 Cryptage des données

La Poste recommande que les données livrées soient cryptées conformément à ses instructions. Elle décline toute responsabilité pour l'utilisation d'autres canaux de transmission ou la non-observation des prescriptions de sécurité.

### 9.3 Responsabilité du client

Le client répond envers la Poste des dommages résultant d'une façon ou d'une autre de la non-exécution ou de la mauvaise exécution de ses obligations contractuelles, à moins qu'il ne prouve n'avoir commis aucune faute. Le client s'engage à libérer la Poste de toute prétention de tiers fondée sur une utilisation illicite ou abusive de DataTransfer.

## 10 Blocage de l'accès

La Poste est en droit de bloquer sans préavis et sans dédommagement l'accès DataTransfer du client si celui-ci est en retard dans le paiement des factures ou ne respecte pas les présentes conditions d'utilisation, ou encore si la sécurité du système n'est plus garantie.

## 11 Protection des données

La Poste n'utilise les données personnelles du client que dans la mesure nécessaire à l'exécution de ses prestations contractuelles et à l'exploitation du service DataTransfer.

Le client déclare accepter que les données d'adressage livrées par l'intermédiaire de DataTransfer soient utilisées pour le tri et la mise à disposition des envois et comme éléments de facturation conformément aux chiffres 4 et 4.3 ci-dessus.

La Poste utilise les numéros de téléphone mobile et les adresses électroniques indiquées par le client pour l'envoi d'avis et, le cas échéant, pour d'autres prestations liées à la distribution des envois (voir le chiffre 8 ci-dessus).

## 12 Entrée en vigueur, durée et résiliation

Le contrat, conclu pour une durée indéterminée, prend effet au moment de l'inscription (chiffre 2). Chacune des parties peut le résilier moyennant un préavis d'un mois donné pour la fin d'un mois.

Demeure réservée la résiliation immédiate du contrat pour juste motif.

## 13 Modification des conditions d'utilisation

La Poste se réserve le droit de modifier en tout temps les présentes conditions d'utilisation. Les modifications seront communiquées au client de façon appropriée. Sauf contestation de celui-ci dans les dix jours, la nouvelle version fera foi.

## 14 Dispositions complémentaires

Les conditions générales «Prestations du service postal» dans leur version la plus récente s'appliquent à titre complémentaire. Si le client recourt au service PickPost, les conditions d'utilisation de ce dernier s'appliqueront également.

## 15 Texte original

Les conditions d'utilisation DataTransfer sont rédigées en allemand, en français, en italien et en anglais. En cas de contradictions entre ces versions, la version allemande fera foi.

## 16 Forme de publication

Les conditions d'utilisation (DataTransfer) en vigueur constituant des éléments contractuels peuvent être consultées sur [www.poste.ch/cg](http://www.poste.ch/cg). Sur demande du client, la Poste peut fournir une version papier des conditions d'utilisation. Le client prend acte du fait que seules les conditions d'utilisation publiées par voie électronique font foi. La version papier des conditions d'utilisation n'est juridiquement valable que dans la mesure où elle correspond en tous points à la version électronique actuelle.

© Poste CH SA, juin 2015